

# NA!

LA LETTRE  
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE  
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

**N°5**  
JUIL. 2017  
ISSN 2555-297X

ÉDITO

Bruit des vagues et contemplation de l'océan sont en ce moment le quotidien de certains d'entre vous. Le CESER vous a invités à plonger dans la lecture de son dernier rapport sur la qualité des eaux littorales et à profiter des milieux marins avec un regard différent. Ce rapport a été présenté successivement à Bordeaux, La Rochelle et Anglet devant près de deux cents auditeurs avisés. Tous sont en accord pour affirmer que la mer est source de vie d'hier, d'aujourd'hui et pour qu'elle le soit demain, il faut préserver notre capital. Mêmes conclusions dans le rapport adopté concomitamment par les CESER de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine sur l'innovation et l'économie maritime. Le diagnostic établi a mis en évidence l'immense champ de travail, de potentiel économique et de progrès en matière de transition écologique que constituent la mer et ses richesses. C'est un espoir pour le développement et la mutation de nos sociétés avec, en parallèle, une forte obligation de préservation de ce milieu. Un an et demi après sa constitution et celle de la région Nouvelle-Aquitaine, le CESER a trouvé sa vitesse de croisière et de nombreux travaux vont être livrés dans les six mois à venir.

Un nouveau regard sur les « Associations » qui ont dû s'adapter au nouveau périmètre régional et une vision renouvelée de « l'Intermodalité » seront proposés en septembre.

En réponse aux sollicitations de l'exécutif régional, le CESER présentera son analyse des complémentarités des « Ports » de Nouvelle-Aquitaine et apportera des contributions aux schémas régionaux en cours d'élaboration sur le tourisme, l'enseignement supérieur - recherche - innovation et l'aménagement du territoire.

Et nous achèverons cette mandature en proposant de « Faire territoire(s) » sur les recommandations de la section du CESER.

Autant de sujets qui vous concernent, habitants de Nouvelle-Aquitaine. Alors en attendant de nous retrouver à la rentrée...

A tous, je vous souhaite de bonnes vacances !

Jean-Pierre Limousin, Président

RAPPORT

Innovation et économie maritime

## UN OCÉAN D'OPPORTUNITÉS POUR LES RÉGIONS DE LA FAÇADE ATLANTIQUE FRANÇAISE



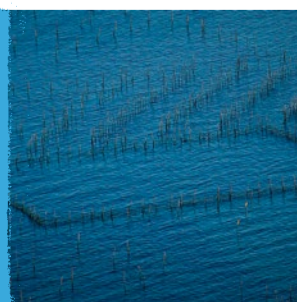
Les CESER de Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine et Normandie se sont organisés au sein d'une association, « Les CESER de l'Atlantique », afin de promouvoir l'interrégionalité dans les régions de la façade atlantique, coopération unique en France.

La mer, dans toutes ses dimensions (économique, sociale, environnementale), est le sujet prioritaire et commun. Après s'être penchés sur la question des filières nautiques, puis ostréicoles, les CESER de l'Atlantique ont exploré la question de l'innovation : comment l'innovation peut-elle être un outil d'adaptation et un accélérateur de croissance de l'économie maritime, au service des territoires de la façade atlantique ? Comment stimuler et accompagner cette innovation ?

Les CESER livrent leurs conclusions dans un rapport intitulé « Innovation et économie maritime : un océan d'opportunités pour les régions de la façade atlantique française » adopté par les quatre CESER en juin 2017.

NOUS

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION  
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE  
266 CONSEILLERS DÉSIGNÉS  
REPRÉSENTANT 147 ORGANISATIONS  
PATRONALES, SYNDICALES,  
ASSOCIATIVES, ENVIRONNEMENTALES...  
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS  
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.



Sommaire Lettre N°5

Rapport « Innovation & économie maritime »	P.1-2
Du Bio...logique !	P.2
Nos Avis	P.3-4
Nos Actus	P.4



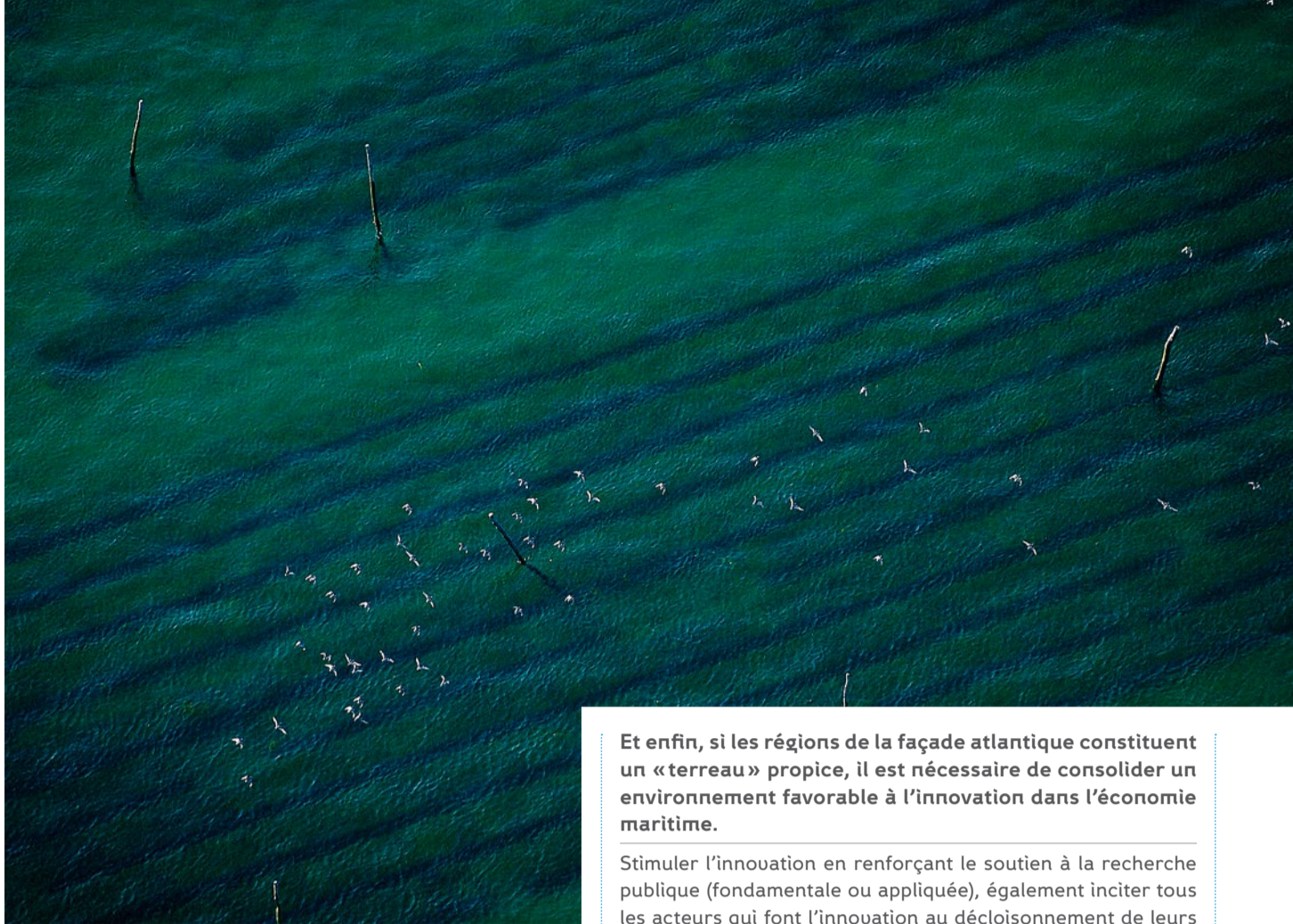
L'état des lieux se déroule en trois chapitres : les sources, les enjeux et l'accompagnement de l'innovation dans l'économie maritime. Il met en évidence une réelle dynamique d'innovation, portée par de multiples acteurs, et revêtant des formes très variées, pas uniquement technologiques. L'innovation naît essentiellement de travaux collaboratifs et de croisements entre secteurs, maritimes ou non. Ce foisonnement d'initiatives contribue à répondre aux principaux défis sociétaux et bénéficie aux territoires littoraux. En somme, la mer représente un immense champ de travail, de potentiel économique et de progrès en matière de transition écologique, sous réserve qu'on préserve ce milieu.



**Première orientation proposée par les CESER : faire connaître l'économie maritime, son potentiel, sa dimension innovante et sa capacité à répondre aux principaux défis sociétaux.**

La méconnaissance de la réalité de l'économie maritime et de sa capacité d'entraînement est en effet l'un des premiers freins à l'émergence et à la concrétisation de projets innovants. Il est donc essentiel d'y remédier. Pour y parvenir, le préalable est de bien définir l'économie maritime et de mieux la connaître. Disposer d'outils partagés d'observation et de suivi est une nécessité.

Il faut ensuite donner à voir son potentiel et sa dimension innovante, et faire évoluer le regard sur la mer. Pour que la société civile s'approprie pleinement l'enjeu d'une économie maritime innovante, les nombreuses initiatives et les supports d'éducation à la mer doivent être soutenus et mobilisés, en particulier en direction des jeunes et des décideurs. Cette diffusion d'une culture de la mer ne doit pas se limiter aux franges littorales, mais bien irriguer l'arrière-pays en profondeur.



**Le deuxième axe de préconisations est de positionner les régions de la façade atlantique comme des acteurs incontournables de la croissance bleue, dans une dynamique nationale et européenne.**

«La croissance bleue» doit être au cœur de la stratégie de développement des régions, notamment dans les exercices de planification stratégique à venir, et se concrétiser dans les partenariats et les moyens alloués. La volonté d'impulser et de soutenir l'innovation dans l'économie maritime doit s'inscrire dans le cadre plus global d'une politique maritime intégrée, garante de l'équilibre entre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Les coopérations à l'échelle interrégionale devront alors s'organiser autour d'une feuille de route partagée sur quelques priorités assorties de moyens mutualisés. Les régions doivent convaincre l'État de mettre en œuvre une politique maritime intégrée ambitieuse. Les porteurs de projets quant à eux doivent être incités à mobiliser les sources de financements européens, et accompagnés pour ce faire.

**Et enfin, si les régions de la façade atlantique constituent un «terreau» propice, il est nécessaire de consolider un environnement favorable à l'innovation dans l'économie maritime.**

Stimuler l'innovation en renforçant le soutien à la recherche publique (fondamentale ou appliquée), également inciter tous les acteurs qui font l'innovation au décloisonnement de leurs pratiques et favoriser les «croisements» de toutes natures, sont des orientations déterminantes.

Les porteurs de projets innovants doivent trouver les moyens (financiers et d'accompagnement) de les réaliser, en apportant des réponses adaptées aux spécificités maritimes. Sur le plan financier, les investisseurs privés doivent être incités à s'engager dans le financement de l'innovation maritime. Pour prévenir les conflits d'usage liés aux activités émergentes, une attention particulière doit être portée à la planification de ces usages dans l'espace et dans le temps. La formation doit enfin être renforcée pour permettre l'émergence et la diffusion de l'innovation, en anticipant les besoins en compétences et en qualifications, à tous les niveaux, et en améliorant la lisibilité et la visibilité de l'offre de formation, à l'échelle nationale et internationale.

**Les CESER de l'Atlantique incitent les Régions de la façade atlantique à s'emparer ensemble de cet «océan d'opportunités», pour faire d'une économie maritime innovante et diversifiée l'un des piliers de leur développement durable.**



Ce document est téléchargeable sur notre site : <http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr>



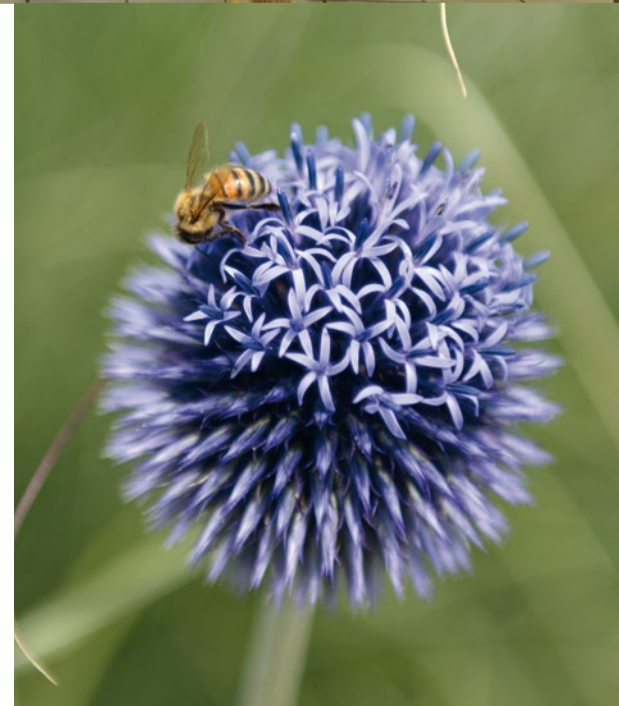
AVIS Agriculture

## DU BIO...LOGIQUE !



Positionnée dans les trois premières régions françaises pour la croissance de l'agriculture biologique, la Nouvelle-Aquitaine propose un pacte pour son développement avec un objectif ambitieux d'aboutir à 10 % de la surface agricole utile en 2020. Il s'agit également de mieux répondre à la forte demande des consommateurs et de contribuer à un meilleur approvisionnement des restaurants scolaires des lycées pour atteindre 20 % de produits issus de l'agriculture biologique en 2020.

Le CESER met l'accent sur la dimension sociétale de l'agriculture biologique compte tenu des effets qu'elle peut produire en termes de santé, d'environnement, d'emplois générés sur les territoires, et de développement économique. Il souscrit aux actions du plan qui propose de passer d'une politique d'intervention du Conseil régional à une véritable politique régionale de développement. Ce pacte a en effet vocation à être cosigné par l'État, les Agences de l'Eau et les organisations professionnelles agricoles pour un ensemble cohérent et lisible d'actions. Souhaitant contribuer à la réussite de ce plan, le CESER insiste sur des appuis à compléter pour sa mise en œuvre notamment dans l'innovation et la formation.



# BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ET COMPTE ADMINISTRATIF...



Le Compte Administratif 2016 présenté par l'exécutif régional est le premier de la Région Nouvelle-Aquitaine après fusion. Première vertu de ce document, il permet de nourrir la dynamique de suivi/évaluation des politiques régionales. Le CESER note une réelle maîtrise des dépenses de fonctionnement, pour la gestion des emprunts dits « à risques », mais émet une réserve sur le taux de réalisation effective des prévisions budgétaires au niveau des investissements, en particulier sur certaines politiques d'aménagement du territoire. Il recommande au Conseil régional de stimuler et d'accompagner les porteurs de projets. Par ailleurs, compte tenu de la taille de la région et de l'hétérogénéité des situations dans les ex-Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, le CESER propose un suivi territorial des actions engagées sur l'année avec, le cas échéant, un accompagnement spécifique adapté aux territoires. Il appelle l'État à attribuer des recettes plus dynamiques

à la hauteur des engagements de la Région et des transferts de compétences. Dans un souci de « bonne gestion », le projet de Budget Supplémentaire 2017 est affecté pour plus de la moitié à la diminution de l'emprunt prévisionnel et pour le reste à des actions nouvelles et de solidarité, en particulier à l'égard des agriculteurs et des ostréiculteurs victimes de calamités et crises sanitaires. Ce choix, anticipant une augmentation probable des frais de fonctionnement liés aux transferts de compétences, apparaît cohérent.

# LA NOUVELLE-AQUITAINE DANS LE PELOTON DE TÊTE !

Le sport, à l'instar du tourisme et de la culture est une « compétence partagée » entre les différentes collectivités, la Région ayant reçu, par transfert de l'État, la propriété du patrimoine des CREPS et les agents en charge de leur entretien et de leur maintenance.

Au-delà du nombre de licenciés dans les clubs et de pratiquants, d'équipements répartis sur l'ensemble du territoire régional, ou encore du nombre de spectateurs assistant régulièrement aux rencontres et manifestations sportives de toute nature, la filière sportive est génératrice de tout un ensemble d'activités économiques : fabrication et location de matériel de sport, commerce d'articles sportifs, gestion d'installations, activités de centres de culture physique, enseignement... Cet ensemble rassemble plus de 7500 entreprises en Nouvelle-Aquitaine. Il participe aussi de l'attractivité du territoire régional, tant par l'offre de séjours touristiques que par les événements sportifs régionaux, nationaux ou internationaux. Enfin la pratique des activités physiques et sportives est un facteur déterminant de prévention de risques sanitaires et de préservation du lien social.

Sur la base de ce constat, le CESER apprécie l'effort d'harmonisation et de formalisation d'une politique régionale en faveur du sport à l'échelle de la nouvelle région. Il souligne tout particulièrement les enjeux d'aménagement sportif du territoire, de développement de la pratique d'activités sportives et physiques pour tous, d'accès à la formation et de reconversion des jeunes engagés vers le sport de haut niveau. Le CESER préconise un suivi annuel de la mise en œuvre de ce règlement dans le cadre de la Conférence Régionale du Sport et la mise en place d'une mission d'observation sur les retombées économiques des activités sportives en Nouvelle-Aquitaine.



En termes statistiques, la Nouvelle-Aquitaine est la troisième région sportive française :

- 1,5 million de licencié(e)s ;
- près de 3 millions de pratiquant(e)s régulier(e)s ;
- 18 000 clubs ;
- 29 000 équipements sportifs (hors sports de nature) ;
- plus de 2,5 millions de spectateur(s) chaque fin de semaine ;
- une cinquantaine de milliers d'emplois répartis en filières très structurées (le golf, le surf et l'équitation notamment) ;
- deux Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS) à Talence et Poitiers.



# UNE PRESCRIPTION JUGÉE INSUFFISANTE !



La thématique « santé - environnement » appréhende l'ensemble des effets sur la santé de l'homme dus à ses conditions de vie (expositions liées à l'habitat, aux déplacements, etc) ou à la contamination des milieux (eau, air, sol, etc). Un plan national a été adopté en 2015 pour la période 2015-2019 qui prévoit de grandes orientations en matière d'enjeux de santé prioritaires, de connaissance des expositions et de leurs effets, de recherche en santé environnement et d'information, communication et formation. Un Plan Régional Santé Environnement (PRSE) a été élaboré, prenant en compte les principes et objectifs de ce plan national. Si le CESER apprécie le travail conjoint qui a

été réalisé entre le Conseil régional, la DREAL, l'Agence Régionale de Santé, mais également des représentants de la société civile pour élaborer ce troisième plan régional, il regrette un décalage important entre les actions proposées et la gravité des problèmes pourtant déjà identifiés depuis de nombreuses années, en termes de maladie et de mortalité notamment infantile. Même si le champ d'actions de la Région demeure limité par rapport aux moyens dont disposent l'État et l'Union Européenne, le CESER estime qu'il est du devoir des responsables politiques de s'interroger rapidement sur leur responsabilité face à la puissance de certains groupes d'intérêts économiques.

L'approche territoriale adoptée (et non uniquement thématique) permet une articulation pertinente avec les différents plans et schémas existants ou à venir, comme le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Pour autant, le CESER propose d'amplifier cette démarche en permettant à des territoires volontaires d'expérimenter les mesures du PRSE sur une période de trois ans. Ainsi, les moyens déployés seraient concentrés permettant une mise en œuvre globale efficiente. Accompagnée d'un dispositif d'évaluation, cette expérimentation pourrait générer un changement de pratiques et être étendue, ou non, à l'ensemble du territoire régional.

# RESPECT DES PRINCIPES FONDATEURS DE LA RÉPUBLIQUE : ÉGALITÉ ET JUSTICE



Comme le prévoient les règlements qui régissent le fonctionnement des collectivités, « les régions (...) concourent avec l'État à (...) la lutte contre les discriminations, à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes (...) ». Dans ce contexte, le Conseil régional propose de participer, en complémentarité avec l'État et les autres collectivités, au soutien à des projets régionaux de solidarité, et à des projets de lutte contre les discriminations.

Le CESER soutient fortement cette démarche visant à contribuer à un objectif général de solidarité et de lutte contre les discriminations, tout en appelant l'attention sur les limites d'un traitement trop territorialisé de ces questions. Les inégalités et les discriminations ne sont pas l'apanage de « territoires fragilisés », qu'il s'agisse de territoires ruraux ou urbains. Les situations de

pauvreté se rencontrent aussi bien dans des zones rurales très défavorisées que des quartiers urbains « sensibles » ou « prioritaires », et les traitements discriminatoires ne s'arrêtent pas aux limites de ces mêmes territoires. C'est pourquoi, le CESER invite le Conseil régional à introduire la lutte contre les discriminations dans d'autres politiques sectorielles et dans les critères d'éco-socio-conditionnalité des aides (par exemple dans le cadre des contrats de progrès avec les entreprises bénéficiaires) et dans ses appels d'offres.

# L'ÉNERGIE DES CITOYENS

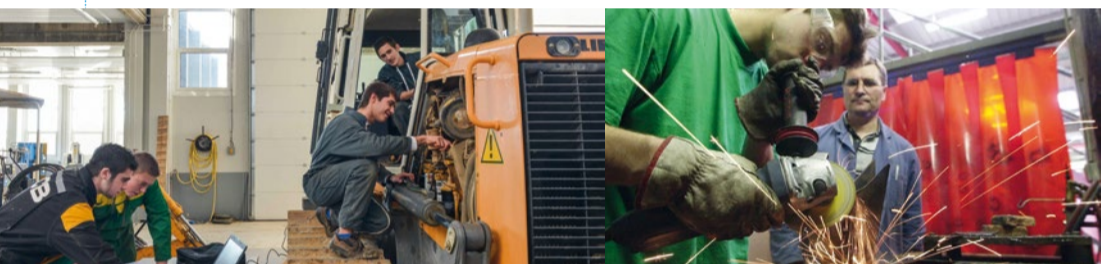
Pour participer à l'objectif général de transition énergétique, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine propose un nouveau dispositif d'intervention s'appuyant sur un soutien à la structuration d'un réseau régional et une participation active des habitants. Le CESER approuve cet appel à projets qui renforce l'implication citoyenne dans la construction de projets sur le territoire. Il souhaite cependant que des critères de sélection concernant les incidences environnementales permettent de retenir les projets les plus vertueux.

# LA QUALIFICATION POUR LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE ?



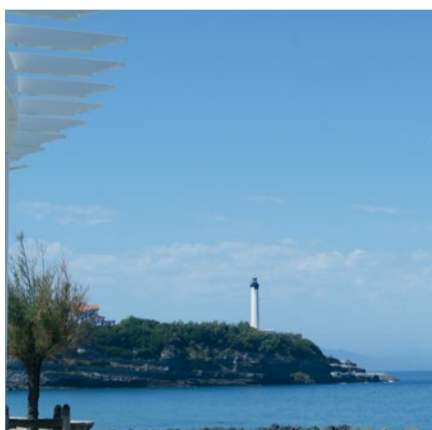
Le plan d'actions pour l'orientation, la formation et l'emploi en Nouvelle-Aquitaine vise à relever les défis de l'égalité d'accès à la formation et à l'emploi, de la qualification, de l'équité territoriale et de l'évolution des métiers et des compétences. Il donne la priorité à l'orientation à chaque étape de la vie professionnelle, revisite le modèle de la formation professionnelle et ambitionne de mettre en œuvre des politiques différenciées sur chacun des territoires de la région.

Si le diagnostic global est partagé, le CESER estime que le taux de chômage ne suffit pas à refléter la réalité du marché de l'emploi. Il est nécessaire d'intégrer des informations complémentaires sur les caractéristiques des demandeurs d'emploi, sur la nature des offres disponibles, sur la mobilité, sur les conditions d'exercice des emplois... Le CESER est favorable dans ses grandes lignes au plan d'actions proposé, tout en invitant le Conseil régional à l'enrichir à l'aide d'un diagnostic plus précis et en allant plus loin que l'harmonisation et la simplification de politiques existantes.

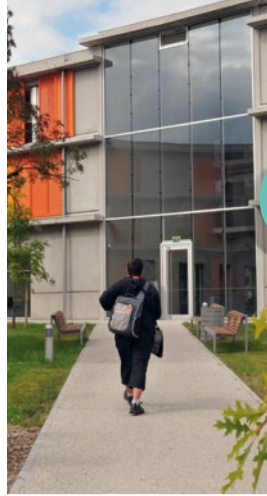


Ces documents sont téléchargeables à l'adresse suivante : <http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/avis-d-interventions-2>

Près de 200 acteurs ont participé aux présentations du rapport du CESER Nouvelle-Aquitaine sur « La qualité des eaux littorales en Nouvelle-Aquitaine » à Bordeaux, La Rochelle et Anglet. Retours sur image.



Dans la perspective du futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le CESER a présenté en séance plénière une contribution, première étape ouvrant des travaux dont l'aboutissement est prévu au printemps 2019. Le CESER livrera, dans une deuxième phase, une contribution qui, au-delà des enjeux et objectifs présentés à l'occasion de cet apport initial, proposera une déclinaison opérationnelle contenant les pistes et actions qu'il souhaite voir prises en considération dans la politique du Conseil régional en faveur d'un aménagement du territoire profitable à l'ensemble de la population.



# LE « CHER » LOGEMENT DES JEUNES



Selon des enquêtes récentes, 85 % des jeunes estiment difficile de trouver un logement voire très difficile pour un quart d'entre eux. Les dépenses de logement constituent de loin le premier poste de dépenses pour ceux pouvant accéder à un logement autonome. Compte tenu de ces difficultés spécifiques, le CESER accueille très favorablement l'application à l'ensemble du territoire régional d'une politique régionale en faveur du logement des jeunes en formation et des étudiants, dans l'attente d'un « Livre blanc » annoncé à horizon 2018. Même si la politique du logement n'est pas identifiée comme une compétence « partagée » dans la loi NOTRe, le CESER considère qu'il est

urgent de coordonner les interventions publiques (État et collectivités territoriales) en faveur du logement des jeunes. Il suggère que cette question soit spécifiquement abordée au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique ou au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.



- 953 000 jeunes (15-29 ans) en Nouvelle-Aquitaine, soit 16 % de la population régionale.
- Plus de la moitié des jeunes néo-aquitains de 15-25 ans sont élèves ou étudiants, près d'un tiers sont en emploi et 12 % en situation de chômage.
- 24 % des ménages locataires dans le privé sont âgés de 15 à 24 ans, 46 % d'entre eux occupant un meublé ou assimilé.
- Les principaux freins à l'accès au logement pour les jeunes concernent le coût du loyer ou de la garantie associée, la rareté ou l'inadéquation de l'offre (notamment en petits logements) et les contraintes de mobilité.

# SILENCE, ON TOURNE !

Pour consolider les entreprises de productions cinématographiques et audiovisuelles régionales et les rendre plus compétitives aux niveaux national et international, un partenariat État-Région, Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC) et cinq départements est proposé. Le CESER l'approuve en rappelant toutefois que la politique culturelle régionale ne saurait se résumer ni à cette seule filière ni à une logique de « filière », et insiste sur la nécessaire équité de traitement, pour un bon maillage territorial des activités concernées et de leurs retombées.



Directeur de la publication : Wilfried Crounon  
 Rédaction : Pôle communication du Ceser  
 Maquette : Kymzo  
 Réalisation : PG Edition  
 Crédits photos : Bastien Bonnarme/vague Belharra Fotolia  
 Günther Vicente  
 Région Aquitaine / Gilbert Alban / Guillaume Bonneau / Paul Robin  
 Région Poitou-Charentes / Françoise Roch  
 Région Limousin / Julien Dodinet / A. Borrel  
 CHU Poitiers  
 Union Européenne / Thierry Rogé  
 Pôle Communication CESER

ISSN : 2555-297X  
 Lettre bimestrielle  
 Abonnement gracieux sur demande.

**SITE DE BORDEAUX**

14 rue F. de Sourdis  
 CS 81383  
 33077 Bordeaux Cedex  
 Tel. 05 57 57 80 80

**SITE DE LIMOGES**

27 Bud de la Corderie  
 CS 3116  
 87031 Limoges Cedex 1  
 Tel. 05 55 45 19 80

**SITE DE POITIERS**

15 rue de l'Ancienne  
 Comédie - CS 70575  
 86021 Poitiers Cedex  
 Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



[ceser-nouvelle-aquitaine.fr](http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr)

